

Reglement Prêt de planche Aloa

Préambule

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de prêt, d'utilisation et de transport des planches de surf mises à disposition par l'association ALOA SURF. Ces règles visent à garantir la sécurité des utilisateurs, à préserver l'intégrité du matériel, et à assurer une répartition équitable des responsabilités en cas de détérioration ou de perte.

1. Bonnes Pratiques de Transport et d'Utilisation

1.1 Transport

- Les planches doivent être transportées avec soin, idéalement dans une housse de protection.
- Lors du transport sur le toit d'un véhicule, les planches doivent être solidement fixées pour éviter tout mouvement pendant le trajet. Attention toutefois à ne pas trop serrer les sangles.

1.2 Utilisation

- Les planches doivent être utilisées exclusivement pour la pratique du surf, dans des **conditions adaptées** à leur type et à leur niveau d'utilisateur.

2. Déclaration des Dégâts

2.1 Avant le Retrait

- L'emprunteur doit inspecter la planche avant de la retirer et signaler tout dégât ou anomalie constaté au responsable du matériel.

2.2 Après l'Utilisation

- Toute détérioration, même mineure, doit être signalée dès le retour de la planche.
- L'absence de déclaration de dégât sera considérée comme une acceptation de la responsabilité en cas de problème constaté ultérieurement.

3. Tableau de Valeur des Planches

- Un tableau de valeur des planches sera tenu à jour et mis à disposition des adhérents. Il indiquera la valeur estimée de chaque planche en fonction de son état et de son ancienneté.
- Ce tableau servira de référence pour déterminer la participation financière de l'emprunteur en cas de casse.

4. Participation aux réparations ou au remplacement en Cas de Casse

- En cas de dégât mineur, l'emprunteur devra effectuer (ou faire effectuer) la réparation à ses frais. Si les frais sont trop importants, on considère la planche réformée.
- En cas de casse (planche réformée), l'emprunteur devra participer financièrement au remplacement de la planche à hauteur de 50% à 75% de sa valeur estimée selon le tableau de valeur
- Le pourcentage exact de la participation sera déterminé par le comité de l'association en fonction des circonstances spécifiques de chaque incident.

5. Pièces d'Usure (Leash, Dérive)

- L'association prendra en charge le remplacement des pièces d'usure telles que les leashes et les dérives.

- En cas de perte ou de casse de ces pièces, l'emprunteur est responsable de leur remplacement et doit se procurer la pièce manquante dans les plus brefs délais, avec l'aide éventuelle de l'association. Dans ce cas, garder le ticket de caisse pour un remboursement par l'association.

6. Responsabilités des Emprunteurs

- Les emprunteurs s'engagent à utiliser les planches avec respect et à suivre toutes les consignes de sécurité.
- Ils doivent s'assurer que le matériel est restitué propre et en bon état.
- En cas de manquement à ces règles, l'association se réserve le droit de refuser le prêt de matériel à l'emprunteur fautif.

7. Acceptation du Règlement

- L'emprunteur reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et accepte de s'y conformer.
- Toute infraction à ce règlement peut entraîner des sanctions, y compris la suspension ou la révocation du droit de prêt.

Conclusion

Ce règlement est conçu pour assurer une utilisation responsable et sécurisée des planches de surf de l'association ALOA SURF. Il est susceptible d'évoluer en fonction des retours des membres et des besoins de l'association.